

Position sur la chasse

Adoptée par le Conseil d'Administration de Natagora le 10/03/2014

Natagora a pour objet social de mobiliser les citoyens et toutes les forces sociales, économiques et politiques, pour assurer à la biodiversité une place, un statut, un respect, un avenir au sein de toutes les activités que les habitants et tous les opérateurs de gestion du territoire et d'exploitation de ses ressources mènent en Wallonie et à Bruxelles.

La biodiversité, formée de tous les êtres vivants, animaux et végétaux, impose, pour Natagora, ses membres, ses donateurs, ses volontaires, ses équipes professionnelles, à la fois la reconnaissance d'un droit, d'un devoir et d'un patrimoine. Le droit pour cette biodiversité d'exister et d'avoir un avenir. Le devoir pour nous de lui assurer respect et de lui réserver une place. Et ce patrimoine est celui de chacun de nos concitoyens, à léguer, intact, aux générations futures.

1. Dans une telle conception de la biodiversité, la chasse a-t-elle une place ?

La chasse concerne aujourd'hui encore une grande partie des espaces ruraux et forestiers de Wallonie, et est pratiquée par de nombreuses personnes. Si leur pratique est une discipline respectueuse de la loi, de l'équilibre des milieux et des espèces les plus fragiles et les plus menacées, et intégrant les exigences de la sauvegarde de la nature, les chasseurs peuvent être des partenaires dans tout un ensemble d'actions concernant ces espèces et leurs territoires.

La chasse que Natagora ne peut accepter est celle qui ne respecte pas les autres vocations du territoire, en particulier le tourisme et la conservation de la nature ; c'est aussi celle qui relâche des animaux pour les traquer et les abattre ensuite ; c'est aussi celle qui enclot des territoires, qui nourrit les animaux pour maintenir des densités anormales et qui finalement n'est plus une discipline mais un loisir irrespectueux de la nature, de sa beauté, de sa sensibilité, de son avenir, et qui ne contribue en rien à la connaître.

2. Quelles mesures pour la chasse de demain ?

Natagora soutient les mesures préconisées par le Ministre C. Di Antonio, relativement aux clôtures et au nourrissage du gibier. Elle demande la poursuite stricte du **Plan stratégique de réduction des populations de grands gibiers**, impliquant notamment la gestion des « points noirs » et un contrôle effectif des plans de tir afin d'aboutir rapidement à l'interdiction du nourrissage artificiel du gibier sur l'ensemble du territoire wallon. Natagora militera pour un renforcement de ces mesures et pour un respect strict de leur implémentation.

Natagora plaide aussi pour des mesures similaires concernant le « petit gibier », et la nécessaire **interdiction des lâchers massifs de faisans, canards** et autres espèces chassables des plaines, lâchers qui outre le manque total d'éthique, ont des impacts néfastes sur les espèces sauvages. Ne devraient plus être autorisés que les projets de repeuplements d'espèces indigènes combinés à des efforts d'amélioration de leur biotope.

Enfin, Natagora ne peut accepter que la chasse soit un moyen de réguler des espèces animales devenues gênantes ou concurrentes pour d'autres, telles **le castor ou le blaireau**, voire les rapaces, et demain **le lynx et le loup**. S'il s'avère, sur des bases scientifiques validées, que des difficultés de voisinage avec des habitations ou des cultures existent bien, le recours à la destruction des animaux ne peut être accepté qu'après épuisement de toutes les autres mesures possibles.